

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « BDH GESTION », représentée par Monsieur de HOLLAIN Benoit dont les bureaux se trouvent rue Colonel Bourg 127 à 1140 Evere.

Le terrain concerné est situé Rue de la Closière, 12 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°335S4.

la demande concerne le projet de transformation d'une portion d'un immeuble de bureaux et d'entrepôts en immeuble de logements présentant les caractéristiques suivantes :

- gabarit rez+1 étage engagé en toiture + rez-de-jardin semi-enterré d'une hauteur sous corniche d'environ 4,55m par rapport au niveau 0 du projet et 7,46m par rapport au rez-de-jardin ;
- parement en briques de ton rouge-brun idem existant, ardoises de ton gris foncé/noir, bardage de ton gris foncé/noir, menuiseries extérieures en bois foncé idem existant et en pvc gris foncé/noir, fenêtre de toit aluminium de ton gris foncé/noir, seuils en pierre-bleue, gouttière et DEP en zinc pré-patiné, rives aluminium de ton gris foncé/noir, garde-corps vitrés ;
- toiture en ardoises de ton gris foncé/noir à double versant à 33,48° symétrique ;
- emprise au sol inchangée d'environ 301,77m² ;
- 9 emplacements de parking pour les logements, complémentaires aux emplacements réservés aux entrepôts et bureaux ;
- situés au rez-de-chaussée et étage rehaussée d'environ 1,8m du bâtiment, comprenant des bureaux et entrepôts en rez-de-jardin ;

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation :

- aménagements extérieurs ne respectant pas l'aménagement prévu au permis modificatif ;
- modification des plans et façades du bâtiment objet de la demande (terrasses, ouvertures, etc.) ;
- modification des matériaux (notamment bardage Eternit qui devient de l'ardoise etc.).

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 avril au 13 mai 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 14 avril 2022